

A2L FORMATION
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, rue de Trévisé,
82370 LABASTIDE ST PIERRE
799 824 735 RCS MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux janvier,
A dix heures,

Les associés de la société A2L FORMATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation adressée par la présidente à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- La Société A2L CONSULTANT, représentée par son Président, Monsieur David SIZAROLS, titulaire de 250 actions ordinaires en pleine propriété,
- La Société GRABEN, représentée par son Président, Monsieur Fabrice BOURDEL, titulaire de 50 actions ordinaires en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur David SIZAROLS en qualité de Président de la société A2L CONSULTANT, Présidente de la Société.

Monsieur Fabrice BOURDEL est désigné comme secrétaire.

La société STRENA GROUP, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, en approuve les termes dans leur intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société A2L CONSULTANT de son mandat de Présidente à compter du 1^{er} janvier 2024, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société : Monsieur David SIZAROLS, né le 18 août 1974 à PERPIGNAN, de nationalité française, demeurant 1518 Chemin de la Mairie 82230 LEOJAC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de statuer ultérieurement sur la rémunération du nouveau Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

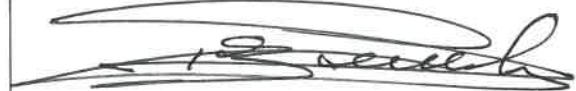
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

*
**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés.

La Société A2L CONSULTANT Représentée par Monsieur David SIZAROLS Présidente et associée 	La Société GRABEN Représentée par Monsieur Fabrice BOURDEL 
Monsieur David SIZAROLS (*)  <i>(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de président »</i>	Monsieur Fabrice BOURDEL Secrétaire de séance 

